

# L'estimation et la déclaration de la valeur de la contribution des bénévoles

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS  
DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CANADIENS

Laurie Mook  
Jack Quarter

Institut d'études  
pédagogiques de l'Ontario

de l'Université de Toronto  
(IEPO/UT)



© 2004 Centre canadien de philanthropie

Le Centre de développement des connaissances renonce aux droits d'auteurs relatifs à ses documents, au profit de leur utilisation non commerciale par des organismes de bienfaisance et des organismes bénévoles. Nous encourageons tous les organismes de bienfaisance et les organismes bénévoles à reproduire et à distribuer toutes les publications du Centre de développement des connaissances.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Centre de développement des connaissances, visitez [www.kdc-cdc.ca](http://www.kdc-cdc.ca).

Centre de développement des connaissances  
Centre canadien de philanthropie  
425, avenue University, bureau 700  
Toronto (Ontario) M5G 1T6  
Canada  
Tél. : 416 597-2293  
Télec. : 416 597-2294  
Courriel : [kdc@ccp.ca](mailto:kdc@ccp.ca)

[www.ccp.ca](http://www.ccp.ca) | [www.kdc-cdc.ca](http://www.kdc-cdc.ca)

No ISBN 1-55401-094-2

Le Centre de développement des connaissances du Centre canadien de Philanthropie est financé dans le cadre du Programme des partenariats communautaires du ministère du Patrimoine canadien, au titre de l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celle du ministère du Patrimoine canadien.

**Canada** 



## Table des matières

---

Introduction	I
Contexte	I
La comptabilité des organismes sans but lucratif et des organismes bénévoles	2
Méthodologie	3
Conclusions	4
Les organismes qui enregistrent dans leurs dossiers, qui estiment et qui déclarent la valeur de la contribution des bénévoles	5
L'existence de dossiers sur la contribution des bénévoles	5
<i>Région</i>	5
<i>Vocation de la prestation de service</i>	5
<i>Statut d'organisme de bienfaisance</i>	5
<i>Effectif des bénévoles</i>	6
<i>Appartenance sexuelle de la personne chargée     de la comptabilité</i>	6
<i>Frais d'adhésion</i>	6
<i>Nombre d'heures de travail bénévole</i>	6
L'estimation de la valeur financière de la contribution des bénévoles	6
La déclaration de la contribution des bénévoles dans les états financiers	7
Les raisons pour lesquelles la valeur de la contribution des bénévoles n'est ni estimée, ni déclarée	8
Conclusion	10
Références	11



# L'estimation et la déclaration de la valeur de la contribution des bénévoles

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE  
AUPRÈS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CANADIENS

## Introduction

Ce travail de recherche s'appuie sur une étude antérieure qui a permis de mettre au point une méthode pouvant servir aux organismes sans but lucratif et aux organismes bénévoles à calculer la valeur ajoutée de la contribution des bénévoles à la collectivité (Quarter, Mook et Richmond, 2002; Quarter, Mook et Richmond, 2003). Il nous est apparu, au cours de cette étude, qu'un très petit nombre d'organismes faisait figurer la contribution des bénévoles dans leurs états financiers. Il s'agissait toutefois d'une observation anecdotique, plutôt que de la conclusion d'une recherche systématique. Cette étude vise à vérifier la véracité de cette observation et à entreprendre un travail de recherche pour déterminer dans quelle mesure les organismes sans but lucratif et les organismes bénévoles enregistrent dans leurs dossiers la contribution des bénévoles, estiment et déclarent sa valeur financière, ainsi que l'importance des obstacles qu'ils rencontrent en tentant d'effectuer ces opérations.

Ce travail de recherche a été financé par le Centre de développement des connaissances, une initiative du Centre canadien de philanthropie.

## Contexte

Dans les économies modernes, comme dans celle du Canada, l'importance du rôle rempli par les bénévoles, à côté de la main-d'œuvre rémunérée, est en croissance et ce phénomène est désigné sous le terme de coproduction (Brudney, 1990; Ferris, 1984). Le rôle économique des bénévoles a été mis en relief dans quelques enquêtes récentes de première importance.

- l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation (Statistique Canada, 2001; Hall, McKeown et Roberts, 2001), selon laquelle la contribution annuelle des bénévoles en 2000 a été équivalente à 549 000 emplois à temps plein;
- une enquête internationale de ce type (Salamon et coll., 1999), selon laquelle la contribution estimée des bénévoles au sein des pays de l'OCDE équivaut à 10,6 millions d'emplois à temps plein;
- enfin, une enquête canadienne récente, effectuée dans le cadre d'une subvention de recherche stratégique du CRSH, *New Approaches to Lifelong Learning* (Nouvelles approches de l'éducation permanente) (Livingstone, 2001), selon laquelle la main-d'œuvre bénévole représente environ 11 % du travail effectué par la totalité de la main-d'œuvre au Canada.

Toutefois, en dépit de l'importance de la contribution des bénévoles, les bénéfices engendrés par leur action ne figurent pas dans les comptes de la nation et apparaissent rarement dans les états financiers des organismes sans but lucratif et des organismes bénévoles. Les règles comptables, comme c'est expliqué ci-dessous, justifient en partie cette lacune.

## La comptabilité des organismes sans but lucratif et des organismes bénévoles

En mars 1996, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié un ensemble de règles comptables spécifiques (articles 4400-4460) pour les organismes sans but lucratif, y compris les organismes de bienfaisance et les organismes bénévoles. Ces règles sont dans une grande mesure adaptées à partir des règles qui s'appliquent aux entreprises. Elles traitent des profits et des pertes et semblent éluder la spécificité des organismes sans but lucratif (Campbell, 1998).

Elles sont par conséquent inadaptées pour plusieurs raisons. Premièrement, dans le cas d'une entreprise privée, ce sont ses investisseurs qui sont les principaux destinataires de ses états financiers. En revanche, ce sont ses adhérents, ses bailleurs de fonds, ses clients et la collectivité qui constituent les principaux destinataires des états financiers d'un organisme sans but lucratif (Richmond, 1999). Deuxièmement, c'est la recherche du profit maximal qui représente l'objectif principal de la reddition de comptes dans une entreprise, alors que, dans le cas des organismes sans but lucratif, ce sont la gérance (ou la fiducie), la qualité et les retombées sociales (Quarter, Mook et Richmond, 2003). Troisièmement, comme cela a déjà été signalé, les bénévoles apportent une contribution importante aux organismes sans but lucratif, mais non aux entreprises.

Dès les années quatre-vingt, l'ICCA recommandait que les dons sous forme de services, représentant des sommes importantes, soient pris en compte, à la fois en tant que recettes courantes (comme un don) et en tant que dépenses courantes (à la façon des salaires), si :

(1) le service est indispensable et serait rémunéré, s'il n'était pas effectué bénévolement;

(2) le bénévole suit des consignes à la façon d'un employé;

(3) la valeur du service est facilement mesurable (ICCA).

Dans sa version plus récente, le Manuel de l'ICCA (4410.16) préconise que, dans certaines conditions, la contribution des bénévoles soit prise en compte si la juste valeur de leurs services peut être raisonnablement estimée et si, sans cette contribution, ces services auraient été achetés. Cependant, les dons sous forme de services sont rarement déclarés dans les états financiers. Ils figurent au mieux dans le Sommaire des principales conventions comptables, dans le cadre des notes aux états financiers consolidés. Par exemple, le Centre de toxicomanie et de santé mentale fait figurer la note suivante dans ses états financiers, sous la rubrique des apports reçus sous forme de services : « En raison de la difficulté du calcul de la juste valeur des services rendus par les bénévoles, les apports reçus sous forme de services n'apparaissent pas dans les états financiers » (Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2000, p. 7).

Bien qu'il existe quelques exemples anecdotiques d'organismes bénévoles faisant figurer une valeur théorique pour la contribution des bénévoles dans leurs états financiers (p. ex., Carrefour Canadien International et l'Energy Probe Research Foundation), cette question ne fait l'objet d'aucune recherche systématique. Il est donc impossible de savoir si les états financiers des organismes bénévoles respectent ne serait-ce que la norme définie par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Notre étude accomplit un premier pas dans cette direction en se penchant sur l'existence ou l'absence, au sein des organismes bénévoles, de dossiers sur la contribution des bénévoles, sur l'existence ou l'absence d'estimation de sa valeur et sur la présence ou l'absence de cette valeur dans les états financiers de ces organismes.

## Méthodologie

Nous avons effectué une enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif canadiens pour déterminer dans quelle mesure les organismes sans but lucratif et les organismes bénévoles estiment la valeur financière de la contribution des bénévoles et pour évaluer les obstacles qu'ils rencontrent pour effectuer ces opérations. The Directory of Associations in Canada, publié en 2002 par Associations Canada et qui contient 19 213 fiches descriptives pour l'ensemble du Canada, nous a servi de source. Ce répertoire des organismes sans but lucratif paraissait être le répertoire le plus complet disponible sur le marché. En effet, il répertorie un éventail d'organismes, dont les organismes de bienfaisance enregistrés, intervenant dans différents domaines, d'importance différente et situés dans l'ensemble du Canada. Il ne répertorie pas toutefois tous les organismes sans but lucratif du Canada et il peut, par conséquent, ne pas être représentatif. Notre méthode d'échantillonnage rentre donc, selon nous, dans la catégorie des méthodes dirigées.

Nous avons sélectionné 640 organismes à partir du répertoire d'Associations Canada publié en 2002, en retenant une entrée sur 30. Nous avons ensuite éliminé 32 organismes, soit parce qu'il s'agissait de coopératives, soit parce qu'ils étaient situés dans un autre pays. Nous avons fait parvenir par la poste des enquêtes aux 608 organismes restants, dont 529 étaient de langue anglaise et 79 de langue française. Notre liste d'adresses contenait des organismes situés dans chaque province du Canada.

Deux semaines après l'expédition des enquêtes, un groupe d'étudiants formés pour compléter les enquêtes au téléphone a appelé ces organismes. Deux de ces étudiants maîtrisaient la langue française. Au total, 156 enquêtes ont été complétées (119 en anglais et 37 en français), sans compter plusieurs autres qui sont parvenues après la date limite de saisie des données. La moitié de ces enquêtes sont parvenues par la poste et l'autre moitié d'entre elles ont été

complétées au téléphone. Toutefois, parmi les 608 organismes destinataires d'une enquête, 153 d'entre eux ne l'ont pas reçue parce que les coordonnées à notre disposition étaient erronées ou ils n'ont pas pu y répondre parce qu'ils ne disposaient pas de bureaux en raison de leur petite taille. Si ces organismes ne sont pas pris en compte dans nos calculs, le taux de réponse (c'est-à-dire le nombre de réponses reçues par rapport au nombre d'organismes ayant effectivement reçu l'enquête) a été de 34 %.

L'enquête, qui figure à l'annexe A, visait à connaître les caractéristiques des organismes interrogés, leurs pratiques comptables, y compris s'ils estimaient la valeur financière de la contribution de leurs bénévoles et s'ils la déclaraient dans leurs états financiers. L'enquête visait également à connaître les raisons pour lesquelles les organismes déclaraient ou ne déclaraient pas la valeur de la contribution de leurs bénévoles et, s'ils la faisaient figurer dans leurs états financiers, la méthode suivie a été analysée.

## Conclusions

L'échantillon est composé de 156 organismes aux caractéristiques suivantes :

- La majorité de ces organismes (89 %) était sans but lucratif; 10 % d'entre eux des associations sans personnalité morale.
- Le statut de plus de la moitié d'entre eux (54 %) était celui d'un organisme de bienfaisance.
- La durée moyenne d'existence des organismes était de 34,8 années; la médiane de 30.
- Plus des trois quarts d'entre eux (76 %) étaient anglophones; le reste d'entre eux
  - (24 %) francophones.
- Ils appartenaient à toutes les provinces et aux Territoires du Nord-Ouest. Le plus grand nombre d'entre eux appartenait à l'Ontario (33 %), suivi par le Québec.
- (26 %), la Colombie-Britannique (10 %) et l'Alberta (9 %).
- La moyenne de leur effectif d'employés à temps plein était de 10,8; la médiane de 3.
- La moyenne de leur effectif de bénévoles était de 250,6; la médiane de 32 bénévoles.
- La moyenne de leurs recettes se montait à 1,08 million de dollars; la médiane à 223 527 dollars.

Nous avons analysé les données à partir des trois questions suivantes :

1. Votre organisme enregistre-t-il la contribution des bénévoles dans ses dossiers?

2. Votre organisme estime-t-il la valeur financière de la contribution des bénévoles dans ses dossiers?

3. Votre organisme fait-il figurer la valeur financière de la contribution des bénévoles dans ses états financiers?

Un peu plus du tiers (37 %) des répondants a signalé que leur organisme enregistrerait la contribution des bénévoles dans ses dossiers (voir Tableau 1). La valeur de la contribution des bénévoles était estimée par 7 % d'entre eux seulement et 3 % d'entre eux seulement déclaraient cette valeur dans leurs états financiers.

Le reste de nos conclusions est divisé en deux sections : dans la première, nous étudions les caractéristiques des organismes qui ont répondu « Oui » aux trois questions ci-dessus et, dans la deuxième, nous étudions les raisons invoquées par les organismes qui ont répondu « Non » à chaque question.

Tableau 1. Réponse aux questions sur les trois critères (%)

	n	Opération effectuée %	Opération non effectuée %
Enregistrement de la contribution des bénévoles dans les dossiers	153	37	63
Estimation de la valeur financière de la contribution des bénévoles	152	7	93
Présence de la valeur de la contribution des bénévoles dans les états comptables	150	3	97

## Les organismes qui enregistrent dans leurs dossiers, qui estiment et qui déclarent la valeur de la contribution des bénévoles

### L'existence de dossiers sur la contribution des bénévoles

À peine plus du tiers (37 %) des répondants ont déclaré enregistrer dans leurs dossiers la contribution des bénévoles. La probabilité de l'existence de dossiers de ce type variait en fonction de la région d'implantation de l'organisme, de la vocation de sa prestation de service (c'est-à-dire s'il dessert principalement ses adhérents, le public ou les deux à la fois), de son statut d'organisme de bienfaisance, de l'effectif de ses bénévoles, de l'appartenance sexuelle de la personne chargée de sa comptabilité et de l'existence de recettes liées à des frais d'adhésion.

#### Région

Les organismes de l'Ontario étaient les plus susceptibles d'enregistrer dans leurs dossiers la contribution de leurs bénévoles. Un peu plus de la moitié (51 %) des organismes qui ont signalé enregistrer la contribution des bénévoles étaient implantés en Ontario (voir Tableau 2). Les organismes du Québec étaient les moins susceptibles d'effectuer cette opération (18 %).

Tableau 2. Existence de dossiers sur la contribution des bénévoles, selon la région des organismes (%)

	Ouest du Canada	Ontario	Québec	Canada atlantique	Nord du Canada
% existence de dossiers	35	52	18	41	0
% absence de dossiers	65	48	82	59	1

n=152

### Vocation de la prestation de service

D'après le Tableau 3, les organismes ayant vocation à desservir le public au sens large étaient plus susceptibles d'enregistrer la contribution des bénévoles que ceux ayant, soit vocation à desservir leurs adhérents, soit vocation, à leurs propres yeux, à desservir à la fois le public et leurs adhérents. Comme le montre le Tableau 3, 56 % des organismes ayant vocation à desservir le public enregistraient la contribution des bénévoles dans leurs dossiers, contrairement à 44 % d'entre eux; 24 % des organismes ayant vocation à desservir leurs adhérents enregistraient la contribution des bénévoles dans leurs dossiers, contrairement à 76 % d'entre eux et, pour les organismes appartenant à ces deux catégories, 38 % effectuaient cette opération, contrairement à 62 % d'entre eux. En conclusion, c'est uniquement au sein des organismes ayant vocation à desservir le public, que la probabilité de l'existence de ces dossiers est nettement plus forte que la probabilité inverse.

### Statut d'organisme de bienfaisance

Les organismes de bienfaisance enregistrés étaient plus susceptibles d'enregistrer la contribution de leurs bénévoles dans leurs dossiers que les organismes de statut différent. Près de la moitié (46 %) des organismes au statut d'organisme de bienfaisance ont signalé enregistrer la contribution des bénévoles, alors qu'à peine plus du quart (26 %) des organismes de statut différent effectuaient cette opération (voir Tableau 4).

Tableau 3. Existence de dossiers sur la contribution des bénévoles, selon la vocation de la prestation de service des organismes (%)

	Public	Adhérents	Public/ Adhérents
% existence de dossiers	56	24	38
% absence de dossiers	44	76	62

n=151

Tableau 4. Existence de dossiers sur la contribution des bénévoles, selon le statut d'organisme de bienfaisance (%)

	Statut d'organisme de bienfaisance	Autre statut
% existence de dossiers	46	26
% absence de dossiers	54	74

n=149

### Effectif des bénévoles

Les organismes dont l'effectif de bénévoles était d'importance moyenne étaient les plus susceptibles d'enregistrer leur contribution dans leurs dossiers. Cinquante quatre pour cent des organismes qui ont déclaré enregistrer la contribution de leurs bénévoles dans leurs dossiers comptaient de 31 à 70 bénévoles (voir Tableau 5).

### Appartenance sexuelle de la personne chargée de la comptabilité

Les organismes qui employaient une comptable étaient plus susceptibles d'enregistrer la contribution des bénévoles que ceux qui employaient un comptable masculin. Plus de quatre organismes sur dix (44 %) ayant signalé enregistrer la contribution de leurs bénévoles dans leurs dossiers employaient une comptable (voir Tableau 6).

### Frais d'adhésion

Il existe une corrélation négative entre l'encaissement de recettes provenant de la perception de frais d'adhésion et l'enregistrement de la contribution des bénévoles (Tableau 7). Comme le montre le Tableau 7,

Tableau 6. Existence de dossiers sur la contribution des bénévoles, selon l'appartenance sexuelle de la personne chargée de la comptabilité (%)

	Homme	Femme
% existence de dossiers	22	44
% absence de dossiers	78	50

n=144

Tableau 5. Existence de dossiers sur la contribution des bénévoles, selon l'effectif des bénévoles (%)

	1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 70	Plus de 70
% existence de dossiers	22	17	33	54	49
% absence de dossiers	78	83	67	46	51

n=152

parmi les organismes qui n'enregistraient pas la contribution des bénévoles dans leurs dossiers, 70 % percevaient des recettes à partir des frais d'adhésion, contrairement à 56 % d'entre eux.

### Nombre d'heures de travail bénévole

L'existence d'une corrélation positive entre l'enregistrement de la contribution des bénévoles dans les dossiers par les organismes et le nombre d'heures de travail bénévole a également été démontrée - à savoir, plus le nombre d'heures de travail bénévole est élevé, plus la probabilité que la contribution des bénévoles soit enregistrée dans les dossiers est élevée. Le nombre moyen d'heures de travail bénévole déclaré par les organismes qui enregistraient la contribution des bénévoles était de 2 500 heures, alors que, pour ceux qui n'effectuaient pas cette opération, ce chiffre était de 1 000 heures.

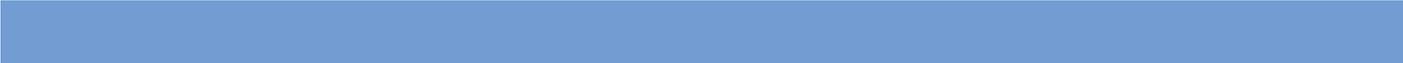
### L'estimation de la valeur financière de la contribution des bénévoles

Étant donné que, parmi les organismes qui ont répondu à notre enquête, onze d'entre eux seulement

Tableau 7. Existence de dossiers sur la contribution des bénévoles, selon la perception ou l'absence de perception de frais d'adhésion (%)

	Perception de frais d'adhésion	Absence de perception de frais d'adhésion
% existence de dossiers	30	50
% absence de dossiers	70	56

n=125



estimaient la valeur de la contribution de leurs bénévoles et qu'il manquait certaines données, les conditions n'étaient pas idéales pour cerner les caractéristiques des organismes les plus susceptibles d'effectuer cette opération. Nous avons cependant procédé à un certain nombre de tests, mais qui n'ont donné lieu à aucune conclusion significative.

### La déclaration de la contribution des bénévoles dans les états financiers

Comme, parmi les organismes qui ont répondu à notre enquête, quatre d'entre eux seulement estimaient la valeur de la contribution des bénévoles dans leurs états financiers, nous n'avons pas été en mesure de cerner les caractéristiques des organismes les plus susceptibles d'effectuer cette opération.

## Les raisons pour lesquelles la valeur de la contribution des bénévoles n'est ni estimée, ni déclarée

La grande majorité des personnes ayant répondu à notre enquête ont signalé que leur organisme n'estimait pas la valeur financière de la contribution des bénévoles (93 %), ni ne déclarait cette valeur dans ses états financiers (97 %). Cette section de ce rapport résume les raisons pour lesquelles ils n'effectuent pas ces opérations.

L'enquête permettait à chaque répondant d'expliquer ou de justifier leur réponse aux questions sur leur estimation éventuelle de la valeur de la contribution des bénévoles et sur leur report éventuel de cette valeur dans leurs comptes financiers. Certains répondants ont fourni plusieurs raisons, donc les tabulations ci-dessous ne s'excluent pas entre elles. Elles permettent néanmoins d'apporter des éclaircissements sur la réflexion des répondants sur ces questions. Deux évaluateurs indépendants ont réparti les informations qualitatives en plusieurs catégories. Nous avons vérifié la cohérence de ces dernières avant d'avancer dans nos travaux.

Près de la moitié (49 %) des répondants ont signalé ne pas estimer de valeur ni inclure cette valeur dans leurs comptes financiers (49 %), parce qu'ils considéraient cette opération sans objet pour leur organisme (voir Tableau 8). Certains des paramètres de la réponse « Opération considérée sans objet »

sont les suivants : « Inutile », « Aucun intérêt », « Opération non exigée par le bailleur de fonds », « Opération non exigée par le comptable », « Opération non exigée par l'Agence du revenu du Canada » et « Sans objet, le faible nombre de bénévoles ne justifie pas cette opération. » Des observations de ce type ont été formulées par les répondants : « Notre principal bailleur de fonds ne l'exige pas pour nous financer » et « Ces informations ne sont pas demandées ».

Le fait que l'organisme n'avait jamais envisagé d'effectuer ni l'une ni l'autre de ces opérations constituait la deuxième raison citée le plus fréquemment. Vingt pour cent des répondants ont signalé ne jamais avoir envisagé d'estimer la valeur financière de la contribution des bénévoles; 19 % d'entre eux n'ont jamais envisagé de l'inclure dans leurs comptes financiers.

Dix-neuf pour cent des organismes ont déclaré manquer des moyens nécessaires pour estimer la valeur financière de la contribution des bénévoles; 10 % d'entre eux ont déclaré manquer des moyens nécessaires pour déclarer cette valeur. Certains des paramètres de la réponse « Manque de moyens » sont les suivants : « Manque de ressources humaines (pour effectuer cette opération ou pour superviser son déroulement) », « Manque de moyens financiers », « Manque de moyens technologiques (p. ex., logiciel, ordinateurs, etc.) » et « Manque des outils/informations indispensables (p. ex., outils, communication de taux adaptés, etc.) ». Des observations de ce type ont été formulées par les répondants : « Ce sont des bénévoles qui tiennent

Tableau 8. Les raisons pour lesquelles la valeur de la contribution des bénévoles n'est ni estimée, ni déclarée

	Sans objet	Non envisagé	Manque de moyens	Non souhaitable	Manque de soutien	Crédibilité des données	Raison inconnue	n
Raisons pour lesquelles l'estimation de la valeur n'est pas effectuée pour les dossiers	60%	20%	19%	15%	5%	3%	2%	122
Raisons pour lesquelles la valeur estimée ne figure pas dans les états comptables	61%	19%	10%	15%	9%	10%	1%	115

Tableau 9. Principales difficultés rencontrées pour estimer et déclarer la valeur de la contribution des bénévoles

	Pourcentage de répondants par difficulté signalée
Manque de moyens	43
Sans objet	34
Crédibilité des données	20
Non souhaitable	15
Opération non envisagée	3
Absence d'aide au sein de l'organisme	2
Raison inconnue	4

n=93

Note : la somme des pourcentages est supérieure à cent, en raison des multiples réponses à cette question.

nos dossiers à jour, donc nous simplifions cette tâche au maximum » et « Pas le temps. Pas de moyens ».

Les raisons suivantes ont été également citées :

- « Opération non souhaitable » est la raison pour laquelle 15 % des organismes ont déclaré ne pas estimer, ni déclarer la valeur financière de la contribution des bénévoles. Les paramètres de cette raison sont les suivants : « Méthode de valorisation des bénévoles non judicieuse », « Objections de nature philosophique » et « Ne souhaitons pas surcharger les bénévoles ». Des observations de ce type ont été formulées par les répondants : « La contribution des bénévoles se compte en temps, non en argent » et « Nous sommes bénévoles parce que nous le voulons bien. Nous ne souhaitons pas vraiment compter nos heures de bénévolat. »
- « Absence d'aide interne » est la raison pour laquelle 5 % des organismes ont déclaré ne pas estimer la

Tableau 10. Valeur de la contribution des bénévoles jugée « Sans objet », selon l'orientation des services

	Pourcentages de réponse « Sans objet »
Services orientés vers le public	43
Services orientés vers les adhérents	76
Services orientés vers ces deux clientèles	58

n=122

valeur financière de la contribution des bénévoles et pour laquelle 9 % des organismes ont signalé ne pas déclarer cette valeur. Les paramètres de cette raison sont les suivants : « Aucune impulsion de la direction », « Personne ne se fait le champion de cette question » et « Opération non demandée par le conseil d'administration ». Des observations de ce type ont été formulées par les répondants : « Cette pratique n'a pas été adoptée par cet organisme jusqu'à présent » et « Jamais demandé par le siège ».

- « Difficulté pour collecter des données crédibles » est la raison pour laquelle 3 % des organismes ont déclaré ne pas estimer la valeur financière de la contribution des bénévoles. Les paramètres de cette raison sont les suivants : « Difficile de compter les heures » et « Difficile d'évaluer l'exactitude des chiffres ». Des observations de ce type ont été formulées par les répondants : « Nous aurions de la difficulté pour collecter des données fiables. »

Nous avons également demandé aux répondants de définir les principales difficultés rencontrées pour estimer la valeur financière de la contribution des bénévoles dans les états comptables. Les trois difficultés suivantes ont été avancées le plus fréquemment : « Manque de moyens », citée par

Tableau 11. Absence d'estimation ou de déclaration de la valeur de la contribution des bénévoles par manque de moyens, selon le statut des organismes au regard de la bienfaisance

	Avec statut d'organisme de bienfaisance	Sans statut d'organisme de bienfaisance	Nombre de répondants
Absence d'estimation	25%	11%	120
Absence de déclaration	14%	5%	118

43 % des répondants; « Sans objet » (35 %) et « Difficulté pour collecter des données crédibles » (20 %).

Nous avons étudié les caractéristiques des organismes ayant cité les raisons « Sans objet » et « Manque de moyens » au titre des deux raisons principales pour lesquelles l'estimation et la déclaration de la valeur de la contribution des bénévoles n'étaient pas effectuées. Il en est ressorti trois conclusions se rapportant à la vocation de la prestation de service et au statut d'organisme de bienfaisance.

Les organismes ayant vocation à desservir leurs adhérents seulement (76 %) ou à leurs adhérents et le public (58 %) étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer que l'estimation de la valeur financière de la contribution des bénévoles était « sans objet » que les organismes ayant vocation à desservir le public dans son ensemble (43 %).

Les organismes au statut d'organisme de bienfaisance étaient relativement plus susceptibles que les organismes au statut différent d'avancer la raison du « manque de moyens » pour justifier leur absence d'estimation de la valeur financière de la contribution des bénévoles (25 % des organismes de bienfaisance enregistrés ont avancé cette raison, contre 11 % des organismes de statut différent; voir Tableau 11).

Les organismes au statut d'organisme de bienfaisance étaient également plus susceptibles d'avancer la raison du « manque de moyens » pour justifier principalement l'absence de la valeur de la contribution des bénévoles dans leurs états comptables (14 % des organismes de bienfaisance enregistrés ont avancé cette raison contre 5 % des organismes de statut différent).

## Conclusion

Nous avons administré pour le propos de notre étude la première enquête nationale sur les pratiques des organismes sans but lucratif et des organismes bénévoles canadiens en matière d'enregistrement de la contribution des bénévoles dans leurs dossiers et d'estimation et de déclaration de sa valeur financière. Nous avons constaté qu'à peine plus du tiers (37 %) des répondants enregistraient la contribution des bénévoles dans leurs dossiers, que 7 % d'entre eux seulement estimaient sa valeur financière et que 3 % d'entre eux seulement faisaient figurer la valeur de la contribution des bénévoles dans leurs états comptables.

L'existence de dossiers semblait la plus présente parmi les organismes ayant le statut d'organisme de bienfaisance et vocation à desservir le public plutôt que des adhérents. Certains éléments donnaient également à penser que l'existence de dossiers était liée à la présence d'une comptable. En raison du faible taux de concordance, il a été difficile de cerner des caractéristiques communes aux organismes qui estimaient la valeur financière de la contribution des bénévoles et qui la déclaraient dans leurs états comptables.

Les répondants ont évoqué diverses raisons pour justifier le fait qu'ils n'estimaient pas la valeur financière de la contribution des bénévoles ni ne la faisaient figurer dans leurs états financiers. Ils ont principalement cité les raisons suivantes : ils croyaient que ces opérations étaient sans objet pour leur organisme, ils n'avaient jamais envisagé de les effectuer, ils manquaient des moyens nécessaires et ils ne considéraient pas qu'il était souhaitable d'effectuer ces opérations.

Nos conclusions donnent à penser qu'il y a beaucoup à faire en matière de formation sur ces opérations. Elles donnent également à penser que le problème du manque de moyens devra être traité, pour que davantage d'organismes sans but lucratif et d'organismes bénévoles enregistrent dans leurs dossiers la contribution des bénévoles, estiment sa valeur financière et la déclarent dans leurs états financiers.

## References

- Accounting for Nonprofit Organizations in Canada.* (2000). ATKINSON FACULTY OF LIBERAL AND PROFESSIONAL STUDIES. Toronto, Université York. Photocopie.
- ASSOCIATIONS CANADA. (2002). *The directory of associations in Canada*, Toronto, Micromedia.
- ANTHONY, R. N. et YOUNG, D. W. (1988). *Management control in nonprofit organizations*, deuxième édition, Burr Ridge, Illinois, Irwin.
- BRUDNEY, J. (1990). *Fostering volunteer programs in the public sector*, San Francisco, Jossey-Bass.
- CAMPBELL, K. (novembre 1998). « When even your accountant betrays you », *CAUT Bulletin ACPPU*, vol 45, no 9, p28.
- CANADIAN INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS (CICA). (1980). *Financial reporting for non-profit organizations*, Toronto, Centre Canadien des Comptables Agréés.
- CANADIAN INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS (CICA). (1996). *CICA Handbook* (articles 4400-4460). Toronto, Centre Canadien des Comptables Agréés.
- CENTRE FOR ADDICTION AND MENTAL HEALTH. (2002). États financiers, Toronto: Ernst & Young, 31 mars 2002. Consultés en ligne le 16 septembre 2002 <[http://www.camh.net/annual\\_reports/2002/2002\\_financials.pdf](http://www.camh.net/annual_reports/2002/2002_financials.pdf)>.
- FERRIS, J. M. (1984). « Coprovision: Citizen time and money donation in public service provision », *Public Administration Review*, vol 44, no 4, p. 324-333.
- HALL, M., MCKEOWN, L. et ROBERTS, K. (2001). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'enquête de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada.
- LIVINGSTONE, D. (2001). *Working and learning in the information age*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- QUARTER, J., MOOK, L. et RICHMOND, B. J. (2002). *What volunteers contribute: Calculating and communicating value added*, Toronto, Centre canadien de philanthropie.
- QUARTER, J., MOOK, L. et RICHMOND, B. J. (2003). *What counts: Social accounting for nonprofits and cooperatives*, Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall.
- RICHMOND, B. J. (1999). *Counting on each other: A social audit model to assess the impact of nonprofit organizations*, Université de Toronto. Thèse de Ph. D non publiée.
- SALAMON, L, ANHEIER, H., LIST, R., TOEPLER, S. SOKOLOWSKY, W., et collègues. (1999). *Global civil society: Dimensions of the nonprofit sector*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- SKINNER, R. (1987). *Accounting standards in evolution*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston.
- STATISTIQUE CANADA. (2001). *Faits saillants de l'enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, ministère de l'Industrie.

